

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 384/2024 Date de la séance du CE : 24 avril 2024

Direction :Direction des financesNº d'affaire :2022.FINFV.91Classification :Non classifié

Contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC).

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Sur proposition de la Direction des finances, le Conseil-exécutif arrête :

- 1. Le rapport "Contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC)" est approuvé.
- 2. En vertu de l'article 52, alinéa 1 de la loi du 14 juin 2022 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Toutes les Directions
- Chancellerie d'État

Pièces jointes

 Contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC). Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil